

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	11
- votants	13
- absents	2

Date de convocation :

17/11/2023

Date d'affichage :

17/11/2023

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 005-210501458-20231123-081_2023-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du jeudi **23 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 novembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Caroline DANGEL a donné pouvoir à Thierry BAUD – Déborah BELIN a donné pouvoir à Claude ALLAIRE

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°081/2023 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE L'IMPASSE DE LA PETITE AUTANE

Le Maire explique : l'impasse de la Petite Autane, située au quartier du Diamant, doit faire l'objet d'importants travaux. En effet, alors qu'elle consiste actuellement en un simple chemin de terre, cette voie doit bientôt desservir le centre d'incendie et de secours. Il convient donc de la rendre parfaitement carrossable.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 73 862 € HT. Le Département et l'Etat peuvent être sollicités pour le financement de ces travaux.

Le Maire propose le plan de financement suivant

	Montant (HT)	Taux
Etat (DETR)	22 159	30%
Département	29 544	40%
Commune	22 159	30%
TOTAL	73 862	100%

Le conseil municipal délibère et décide :

↳ **D'APPROUVER** le plan de financement proposé par le Maire pour le financement des travaux de réalisation de l'impasse de la Petite Autane.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

29 NOV. 2023

